

1. Les rives naturelles sont de bons habitats pour la faune.
2. Les quais flottants ou sur pilotis permettent la libre circulation de l'eau.
3. Des installations septiques performantes doivent être enterrées loin de l'eau.
4. Moins de travail et plus de temps pour se détendre «naturellement».
5. Les sentiers étroits en serpentins et couverts de paillis préviennent l'érosion du sol.
6. La climatisation naturelle par les arbres en hauteur.
7. Le compostage des résidus de cuisine permet d'obtenir un engrais écologique.
8. Une rive abondamment tapissée d'arbustes et de plantes pour retenir et filtrer les eaux de ruissellement vers le lac.
9. Des embarcations peu polluantes et peu bruyantes pour se déplacer sur le lac.
10. De l'eau de bonne qualité au bout du quai.

1. De l'eau trop chaude, désoxygénée et surfertilisée par les engrais à gazon.
2. L'érosion graduelle des berges dénudées.
3. L'utilisation de pesticides et d'herbicides près de l'eau contamine la chaîne alimentaire aquatique.
4. L'élimination de la végétation naturelle entraîne l'érosion des rives.
5. Des produits chimiques pour les arbres décoratifs et... pour étouffer le lac.
6. Les rives artificielles ne filtrent plus naturellement les eaux, qui alors se dégradent.
7. Le climatiseur fonctionne sans arrêt en l'absence d'ombrage créé par des arbres.
8. La construction trop près de l'eau nuit au cachet naturel du lac.
9. Les allées asphaltées permettent aux eaux polluées de s'écouler directement dans le lac.
10. Les gros bateaux versus l'environnement : bruit, vagues qui érodent les rives, pollution par l'essence et l'huile à moteur.

LA VILLE AU BORD DE L'EAU?

Vivre au bord de l'eau est un privilège, dont bénéficient de plus en plus de citoyens à la recherche de quiétude, d'espace et de contact avec la nature sauvage. Malheureusement, vivre au bord de l'eau peut également signifier contribuer à la mort lente d'un lac en transposant dans cet environnement naturel toutes nos habitudes de citadins. *Que veut-on au juste, la ville ou la nature?*

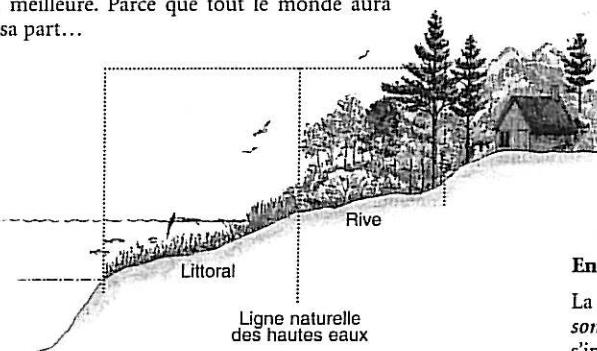
C'est souvent par ignorance qu'on pose des gestes pouvant compromettre sérieusement la santé de son lac. On abat tous les arbres parce qu'ils nous cachent la vue et, pour « faire plus propre », on arrache tout le couvert végétal naturel pour le remplacer par du gazon, qui sera généralement fertilisé. Le bulldozer qui a tout détruit fait ensuite place aux camions qui transporteront sable et terre servant à remblayer et à aménager une plage artificielle. On ne veut ni quenouilles, ni bibettes sur sa propriété.

Le massacre se répète d'un lot à l'autre. Le magnifique lac aux beautés naturelles se transforme en vulgaire trou rempli d'eau trouble, bordé de murs de béton, d'abris à bateaux et de pelouses dignes du plus beau terrain de golf. La faune fait brusquement place aux hors-bord et aux motomarines. La nuit, les lampadaires nous empêchent de voir les étoiles... *Décor naturel? Oasis de repos?*

Un lac ainsi colonisé par les humains voit sa durée de vie diminuer rapidement. Les frêles racines de la pelouse ne parviennent pas à retenir le sol qui s'érode ni à filtrer les eaux polluées qui ruissent vers le lac. Les plantes et les arbres ne sont plus là pour jouer leur rôle « d'éponge » ni pour rafraîchir les eaux, qui alors se réchauffent. Le lac fertilisé et réchauffé est victime d'une prolifération de plantes aquatiques qui consomment tout l'oxygène dont ont besoin les poissons. Les sédiments s'accumulent au bord de l'eau, étouffant les œufs sur les frayères. Le lac commence à mourir.

Heureusement, de plus en plus de citoyens prennent conscience du problème avant qu'il ne soit trop tard. Ils se regroupent en associations, sensibilisent les riverains à l'importance de modifier leurs habitudes et entreprennent des programmes de renaturalisation des rives.

Certains commencent simplement en laissant un coin de pelouse retourner à la nature ou en reboisant les premiers mètres de leur rive. D'année en année, leur propriété retrouvera son cachet naturel et prendra davantage de valeur. Les oiseaux, les grenouilles, les canards reviendront petit à petit. La pêche sera meilleure. Parce que tout le monde aura fait sa part...



RIVE ET LITTORAL : À PROTÉGER

La rive

La rive est une bande de 10 à 15 mètres (selon la pente) de végétation naturelle qui marque la transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. On y trouve une foule d'espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbages, qui sont d'excellents stabilisateurs des berges. Ces plantes sont une barrière naturelle contre l'érosion : elles retiennent l'eau, la terre et les matières organiques qui ruissent vers le lac, et protègent la rive contre l'action des vagues et des glaces.

Le littoral

Le littoral est une bande qui s'étend de la rive vers le centre du lac. Ses eaux peu profondes regorgent d'une faune et d'une flore très riches : elles grouillent de vie.

Plancton, insectes, mollusques, amphibiens, poissons, plantes leur servant de nourriture et d'abri, *toute cette vie forme un système écologique fragile et essentiel*. Si ce système est perturbé, comme lorsqu'on y fait du remblaiement, c'est la vie même du lac qu'on met en péril. Les poissons n'ayant plus accès aux frayères et à la nourriture cesseront de se reproduire. Les canards, n'ayant plus d'endroit où nicher, disparaîtront à leur tour...

Protégez-les

La rive doit être laissée la plus naturelle possible. En aucun cas elle ne peut être entièrement déboisée puis recouverte d'un revêtement artificiel.

Au Québec, de façon générale, aucun déboisement et aucune construction ne sont permis sur la rive. Pour accéder au lac, on peut toutefois pratiquer une ouverture ne dépassant pas 5 mètres de largeur. Sur un terrain à pente forte (+ de 30 %), on recommande d'aménager un sentier en serpentin, qui causera moins de lessivage du sol qu'une allée en ligne droite. Tout sentier doit conserver un couvert végétal naturel ou être recouvert de paillis.

Il est permis d'émonder les quelques branches qui bloquent complètement la vue du lac, afin de créer une « fenêtre verte ». *Mieux vaut une vue restreinte sur un lac en santé qu'une vue imprenable sur un lac pollué!*

Il est interdit de construire des murs de soutènement, de même que d'effectuer du remblaiement et du dragage dans le littoral. Caissons de roches et béton sont à proscrire : ne sont tolérables que les quais flottants ou sur pilotis, qui ne nuisent pas à la libre circulation de l'eau.

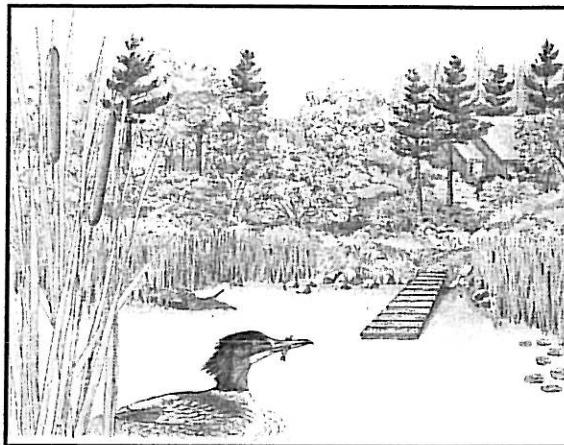
La rive et la partie peu profonde du littoral constituent les poumons de votre lac : protégez-les.

RÉPARER LES DÉGÂTS

Il est possible de rétablir l'aspect naturel des rives ayant subi des dommages et ne pouvant plus jouer leur rôle de filtre et de stabilisateur.

En laissant faire la nature

La façon la plus simple de reboiser est de *laisser la nature suivre son cours*. Progressivement, avec les années, des arbres et arbustes s'implanteront naturellement à travers la végétation. Dame Nature



PERMIS OU PAS PERMIS?

Rappelez-vous que de façon générale, il est interdit d'utiliser la bande riveraine ou le littoral pour réaliser des travaux d'aménagement et de construction. Les ouvrages qui sont permis sont tous assujettis à l'obtention préalable d'un permis de votre municipalité et, dans certains cas, d'une autorisation du ministère de l'Environnement (MENV) ou de la Société de la faune et des parcs.

Vous prévoyez effectuer des travaux? *Contactez votre inspecteur municipal* ou un bureau régional du MENV ou celui de la Société de la faune et des parcs. L'illégalité peut entraîner non seulement des poursuites et des amendes, mais aussi une ordonnance de remise en état des lieux, entraînant des déboursés importants.

C'est pas si grave...

Ce ne sont ni les quelques arbres que vous aurez coupés ni le camion de terre que vous aurez déversé qui seront responsables de la mort du lac... Mais multipliez ces gestes isolés par le nombre de propriétés qui bordent votre lac et vous comprendrez que la santé du plan d'eau est une responsabilité collective. *Chacun doit faire sa part.*

À consulter

Plusieurs lois et règlements contribuent à la protection des lacs et des cours d'eau au Québec, dont la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Il est important de noter que cette réglementation s'applique autant aux lacs qu'aux cours d'eau à débit régulier ou intermittent.

Certains règlements municipaux touchent les engrâis et herbicides, les nuisances (bruit, éclairage), la construction de bâtiments, la vidange des fosses septiques, la vitesse des bateaux etc. Renseignez-vous!

© L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau 1997

© RAPPEL : Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la Saint-François.

Réalisation :
Ministère de l'Environnement et de la faune (2000)

Mise à jour : Société de la faune et des parcs du Québec : Avril 2003